

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U 2021  
U 21 D'UTTROVI DI U 2021

N° 2021/ M2 /49

**MUZIONI  
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)**

- **DIPUSITATA DA : ALEXANDRA BISCHOF PÀ U GRUPPU « GHJUVENTÙ NAZIUNALISTA »**
- **UGHJETTU : LUTTE CONTRE LE TOURISME DE MASSE**

---

**VU** la motion N° 2018/O2/065 adoptée en novembre 2018 par l'Assemblée de Corse pour une meilleure gestion de la fréquentation des sites touristiques ;

**CONSIDERANT** le tourisme de masse que subit la Corse avec près de 2,5 millions de touristes chaque été ;

**CONSIDERANT** que l'hyper fréquentation non maîtrisée engendre de graves conséquences environnementales ;

**CONSIDERANT** la hausse des fréquentations des sites qui sont suivies de graves dégradations liées à la pression touristique.

**CONSIDERANT** les dégradations sur les îles Lavezzi qui accueillent 250 000 personnes par an, dont environ 45 000, parfois sur la seule première quinzaine du mois d'août.

**CONSIDERANT** la sur-fréquentation de la réserve de Scandula, visitée par environ 1 500 et 2 000 personnes par jour en période estivale, et la perte son label d'"espace protégé" en raison d'une « fréquentation incontrôlée » du site, nuisant à la biodiversité locale, notamment sur les espèces de flore et de faune qui lui sont propres ;

**CONSIDERANT** que le classement au patrimoine mondial par l'UNESCO attire l'attention des touristes et peut avoir indirectement des conséquences néfastes ;

**CONSIDERANT** que la labellisation des territoires est susceptible d'accroître le prix du foncier ;

**CONSIDERANT** que la protection des espaces remarquables doit être suivie d'une politique du logement qui ne chasse pas les Corses de leurs communes ;

**CONSIDERANT** que le classement des sites naturels sensibles doit être accompagné de mesures de gestion des flux et des activités économiques ;

**CONSIDERANT** que l'afflux touristique trop important contribue à chasser les locaux de leurs lieux de vie et menace considérablement notre culture et notre patrimoine ;

**CONSIDERANT** le rôle important des espaces naturels dans l'attractivité de notre terre ;

**CONSIDERANT** que le déclin de notre patrimoine naturel empêchera la mise en place du modèle que nous souhaitons : un modèle dans lequel le tourisme aurait toute sa place, en tant que levier de développement et non une nuisance supplémentaire ;

**CONSIDERANT** que l'économie de la Corse ne doit pas reposer sur le tout tourisme et qu'un autre modèle de développement doit être mis en place ;

**CONSIDERANT** les conséquences de cet afflux touristique telles que l'explosion des prix de l'immobilier, la saturation des hébergements, la modification de la structure touristique... ;

**CONSIDERANT** les dispositions prises par d'autres pays afin de réguler les flux touristiques (limitation du nombre de personnes sur des lieux historiques à Venise, restrictions du nombre de croisiéristes à Santorin, etc.).

## **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA**

**MANDATE** le Conseil exécutif de Corse pour engager rapidement des actions pour répondre aux problèmes soulevés par la sur fréquentation touristique en Corse.

**DEMANDE** la mise en place de quotas des flux touristiques pour les sites sensibles et remarquables.